



DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE PRAÏA

Troisième session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET-3)

Praïa, Cabo Verde

13–14 février 2015

Nous, ministres en charge de la météorologie en Afrique, en notre qualité également de chefs des délégations participant à la troisième session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET-3), les 13 et 14 février 2015, à Praia, à l'aimable invitation de la République de Cabo Verde;

Ayant considéré les projets de décision établis par la Réunion des experts de la troisième session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie, qui a eu lieu du 10 au 12 février 2015, et en particulier les projets concernant le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), l'Acte constitutif et le Règlement intérieur, l'établissement d'un Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale et le budget annuel du Secrétariat de l'AMCOMET, entre autres;

Prenant note de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), adoptée en 1947 et révisée en 2007, qui motive l'établissement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et réaffirme *«que la mission des services météorologiques, hydrométéorologiques et hydrologiques nationaux revêt une importance décisive pour ce qui concerne l'observation et la compréhension des conditions météorologiques et climatiques ainsi que la prestation des services météorologiques, hydrologiques et connexes nécessaires pour répondre aux besoins nationaux correspondants, et que cette mission devrait couvrir les domaines suivants: a) la sauvegarde des personnes et des biens; b) la protection de l'environnement; c) la contribution au développement durable; d) l'acquisition de données météorologiques, hydrologiques, climatologiques et environnementales connexes, sur de longues périodes; e) l'incitation au renforcement endogène des capacités; f) l'exécution des engagements internationaux; g) la contribution à la coopération internationale»*; et par conséquent **reconnaisant que les investissements dans les services météorologiques et climatologiques** permettent de sauver des vies et des biens, de réduire au minimum les pertes économiques et de préserver l'environnement;

Reconnaisant la Déclaration ministérielle de Nairobi de 2010, qui a établi la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) à titre de mécanisme de haut niveau pour le développement de la météorologie et de ses applications en Afrique, et par laquelle les ministres en charge de la météorologie en Afrique se sont engagés d'une même voix à renforcer les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et à assurer leur pérennité en les dotant de toutes les ressources nécessaires et de cadres institutionnels appropriés afin de leur permettre de s'acquitter pleinement de leur mandat et de jouer leur rôle en tant qu'éléments fondamentaux de l'infrastructure nationale de développement de nos pays et de notre continent;

Rappelant que l'AMCOMET a été établie conjointement par l'Organisation météorologique mondiale et l'Union africaine (UA) en tant que mécanisme de haut niveau pour aider ses États membres à faire face aux grands défis que pose la prestation de services météorologiques et climatologiques en Afrique en vue de développer la météorologie et ses applications sur ce continent;

Rappelant en outre que les décisions de l'AMCOMET sur toutes les questions de politique concernant la prestation et l'exploitation des services météorologiques et climatologiques, et l'accès à ces services, sont soumises aux organes directeurs de l'Union africaine ainsi qu'au Conseil exécutif et au Congrès de l'OMM;

Notant la décision de l'Union africaine (Assembly/AU/Dec. 227 XXII) de 2009, en vertu de laquelle des comités techniques spécialisés (CTS) ont été établis; et **considérant** les conséquences de cette décision au regard de la visibilité de l'AMCOMET;

Décidons d'établir l'Équipe spéciale pour l'harmonisation des CTS, qui sera composée des Membres du Bureau et de cinq autres représentants des sous-régions et établira des contacts avec la Commission de l'Union africaine (CUA) pour trouver d'éventuelles synergies entre l'AMCOMET et les CTS pertinents, et qui fera rapport à l'AMCOMET à sa quatrième session;

Prions les Membres du Bureau et **encourageons** tous les ministres en charge de la météorologie en Afrique à participer à la première réunion du CTS de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement au troisième trimestre de 2015, et à **promouvoir** l'établissement d'un sous-comité de la météorologie sous les auspices de ce CTS, et suggérons d'ajouter «du temps et du climat» au titre de celui-ci;

Adoptons l'Acte constitutif¹ et le Règlement intérieur² de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie; **prenons note** des amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement intérieur, à examiner par le Bureau de l'AMCOMET, puis par l'AMCOMET, à sa quatrième session;

Notant l'importance des contributions des États Membres pour l'OMM, en soulignant que le non-paiement par certains États Membres africains de leurs contributions dans les délais impartis les prive de leurs droits de vote alors que le continent compte un nombre important de pays;

Prions les États Membres de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) et d'organismes similaires de mettre en place des mécanismes nationaux permettant de fournir des ressources financières et une aide aux SMHN afin que ceux-ci progressent dans la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité, dans l'évaluation des compétences de leur personnel et dans leur contribution à l'OMM; et **demandons** à ce que des coordonnateurs nationaux soient désignés afin qu'une coordination efficace soit instaurée entre l'ASECNA, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'OMM et les SMHN dans le domaine de la prestation de services de météorologie aéronautique;

Approuvons le budget annuel³ de l'AMCOMET et **prions** les États Membres africains, pour témoigner de leur attachement et de leur engagement envers les activités de l'AMCOMET, et pour donner pleinement effet à la mise en œuvre de l'Acte constitutif, de prendre les mesures nécessaires pour verser 10 000 dollars É.-U. par État Membre classé parmi les pays les moins avancés, et *au minimum* 10 000 dollars É.-U. par État Membre classé parmi les pays en développement, à l'appui des activités menées au titre des programmes de l'AMCOMET et de son Secrétariat;

Prions l'OMM d'étudier des stratégies et des méthodes permettant de faciliter le recouvrement des contributions des États Membres africains pour soutenir les activités du Secrétariat de l'AMCOMET, par exemple la méthode actuelle de versement des contributions à l'OMM;

Nous engageons à financer la pérennité et les activités du Secrétariat de l'AMCOMET, en soulignant avec enthousiasme que l'AMCOMET est un processus africain permettant d'exécuter un programme africain, et qu'elle a été approuvée par le Conseil exécutif de l'Union africaine;

Prenant acte du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie, qui prévoit des méthodes concrètes pour améliorer la prestation des services météorologiques et climatologiques nécessaires afin que le continent soit en mesure de faire face au changement climatique; et **notant en outre** que ce plan constitue un outil majeur de mobilisation de ressources au travers de partenariats et de collaborations en vue de doter les communautés et les économies africaines de la résilience dont elles ont tant besoin;

Notant en outre que l'Union africaine a consacré certaines journées à des efforts de sensibilisation à des thèmes sectoriels, notamment la Journée africaine Wangari Mathai de l'environnement, la Journée africaine de l'alimentation et de la nutrition et la Semaine africaine de

¹ AMCOMET-3/Doc. 5.1, Rev.1

² AMCOMET-3/Doc. 5.2

³ AMCOMET-3/Doc. 16

l'eau, exhortons les Membres à instaurer une Journée africaine de la météorologie et **prions instamment** le Secrétariat de l'AMCOMET de rédiger, en collaboration avec la CUA, une note d'orientation concernant la Journée africaine de la météorologie, qui serait célébrée chaque année le 29 juin et s'appuierait sur le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, afin que la contribution de la météorologie (services météorologiques et climatologiques) au développement durable obtienne la visibilité dont elle a tant besoin;

Notant que la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) a été prise en compte dans la matrice de mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama, lui-même établi lors de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V); **prions** la CUA de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec l'OMM et les États Membres africains, pour faire en sorte que les États Membres soient informés des formalités requises pour obtenir une aide financière au titre de la Conférence TICAD-V. Ces fonds doivent permettre d'améliorer la prestation et l'exploitation des services météorologiques et climatologiques en Afrique, ainsi que l'accès à ces services, grâce à la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques);

Notant avec satisfaction le Projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes (SWFDP) lancé par l'OMM, qui associe cinq SMHN d'Afrique australe (Botswana, Madagascar, Mozambique, Tanzanie et Zimbabwe) ainsi que le Centre météorologique régional spécialisé de Pretoria, en Afrique du Sud, et dont l'objectif est de renforcer la capacité des SMHN dans les pays en développement et les pays les moins avancés, y compris les petits États insulaires en développement, à prévoir les phénomènes météorologiques à fort impact;

Notant en outre le dévouement et la ténacité dont les SMHN ont fait preuve tout au long du projet SWFDP pour démontrer la faisabilité et les avantages sociaux de celui-ci pour la région, et le fait que le SWFDP est désormais un projet phare de la sous-région qui est reproduit dans d'autres sous-régions;

Notant le succès du SWFDP, qui est devenu un projet phare de l'Afrique; **invitons** tous les États Membres à s'associer à ce projet et à lui accorder des contributions financières pour en assurer la pérennité;

Rappelant la Déclaration de Benoni sur le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) en Afrique, à l'occasion de laquelle des représentants de la CUA, de la République sud-africaine, des communautés économiques régionales (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Commission de l'océan Indien (COI), ainsi que du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont réaffirmé leur appui à la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et se sont engagés à continuer de soutenir la mise en œuvre du CMSC dans leur région;

Approuvons le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources⁴ de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), qui établit une feuille de route pour les douze prochaines années (2016-2027) afin d'intégrer de manière efficace la météorologie dans les plans de développement nationaux et infrarégionaux, et qui prévoit notamment un plan annuel de suivi et d'évaluation; et **prions** le Secrétariat de l'AMCOMET de fixer des priorités, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les partenaires et parties prenantes concernés, pour les mesures de développement prévues dans les plans stratégiques des SMHN, et de faciliter la prise d'initiatives et la mise en œuvre des projets actuels

⁴ AMCOMET-3/Doc. 4.0

au titre des programmes phares, sous les auspices de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques);

Élargissons le mandat de l'Équipe spéciale sur le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour qu'elle oriente l'application de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et fasse rapport à l'AMCOMET à sa quatrième session;

Félicitons les États d'Afrique centrale d'avoir approuvé la stratégie et le plan de mise en œuvre visant à établir un centre climatologique régional (CCR)⁵ pour l'Afrique centrale;

Notant avec satisfaction la réunion des Experts d'Afrique centrale chargés de la météorologie tenue en octobre 2014 à N'Djamena, au Tchad, qui a permis de valider le plan de mise en œuvre d'un centre climatologique régional; et prévoit d'organiser, en avril 2015 à Yaoundé, au Cameroun, une Conférence des ministres en charge de la météorologie en Afrique centrale en vue de l'adoption de ce plan;

Reconnaissant l'importance et la valeur du projet élaboré en novembre 2014, lors de la seizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement, par le Conseil des Ministres de la CEEAC, qui a prié le Secrétariat général de la CEEAC d'organiser une réunion des ministres en charge de la météorologie afin d'adopter ce projet;

Recommandons aux ministres en charge de la météorologie en Afrique centrale de ne ménager aucun effort pour s'assurer personnellement du succès de la Conférence ministérielle d'avril 2015, et d'adopter le projet avec le soutien conjoint de la CEEAC et de la CEMAC; et d'informer le Secrétariat de l'AMCOMET, la CUA et l'OMM en conséquence;

Prions instamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec le Secrétariat de l'AMCOMET, la Commission de l'Union africaine, l'OMM et d'autres parties prenantes intéressées, pour achever d'établir le Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale;

Reconnaissant le Groupe de travail sur l'espace de l'Union africaine, auquel participent notamment des représentants de la Conférence des ministres en charge des communications et des technologies de l'information de l'Union africaine, la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (AMCOST) et l'AMCOMET, et qui est chargé d'élaborer conjointement une politique et une stratégie spatiales africaines, qui constituent les pierres angulaires de la création d'applications et de technologies spatiales et offrent à l'Afrique une occasion de relever les défis économiques, sociaux, politiques et environnementaux auxquels elle est confrontée;

Notant avec satisfaction que de nombreux pays, notamment la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, la Russie et des pays d'Europe, fournissent des données et des produits issus de plates-formes satellitaires; et **nous réjouissons en outre** de la volonté de ces pays partenaires de contribuer à faire progresser et à pérenniser le Programme spatial régional pour l'Afrique;

Notant en outre que les futurs satellites Météosat de troisième génération (MTG) devraient fournir des données satellitaires couvrant l'Afrique entre 2020 et 2039, **encourageons** les SMHN à commencer de former les utilisateurs du MTG (accès aux données, station de réception), en coopération étroite avec l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites

⁵ AMCOMET-3/Doc. 6.0

météorologiques (EUMETSAT) et le Programme spatial de l'OMM, et en coordination avec le Programme spatial régional pour l'Afrique;

Prenant en compte les résolutions sur le Programme spatial régional pour l'Afrique adoptées par le Conseil régional I (Afrique) de l'OMM à sa seizième session, qui s'est tenue à Praia, à Cabo Verde, du 3 au 9 février 2015;

Approuvons les projets de politique⁶ et de stratégie⁷ spatiales africaines, étant entendu que les questions liées à la météorologie sont dûment prises en compte;

Élargissons le mandat de l'actuelle Équipe spéciale sur le programme spatial régional pour l'Afrique relevant de l'AMCOMET afin qu'elle poursuive son étude de faisabilité sur le Plan de mise en œuvre des services climatologiques en Afrique, dans le cadre du Programme spatial pour l'Afrique;

Prenant acte des progrès accomplis par les pays africains dans la mise en conformité avec la réglementation technique de l'OACI et de l'OMM en matière de systèmes de gestion de la qualité, 56 % des pays africains étant désormais mis en conformité avec ces prescriptions;

Notant les conséquences regrettables auxquelles les États Membres s'exposent s'ils ne se conforment pas aux prescriptions en matière de systèmes de gestion de la qualité et d'évaluation des compétences;

Notant également que plusieurs SMHN d'Afrique sont devenus des organismes et/ou autorités autonomes et ont par conséquent amélioré leur fonctionnement et la qualité de leur service; **prions instamment** les États Membres d'adopter une législation adéquate pour aider les SMHN dans leur processus de conversion;

Notant en outre que l'organisation du Ciel unique relevant du Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI nécessite, selon les besoins, une régionalisation des services qui aura une incidence marquée sur la prestation de services pour la navigation aérienne et sur la souveraineté des États Membres; **insistons** pour que des consultations supplémentaires soient menées avec les parties prenantes avant que sa mise en œuvre ne soit envisagée;

Notant qu'il est difficile de recouvrer les coûts des services météorologiques auprès des usagers, notamment dans les secteurs aéronautique et maritime, alors que ce recouvrement est nécessaire pour contribuer à élargir les revenus de base des SMHN, et qu'un cadre exhaustif doit être établi pour permettre de recouvrer les coûts auprès de toutes les parties prenantes utilisatrices de données, de produits et de services météorologiques et climatologiques;

Convenons de relever les prescriptions concernant les systèmes de gestion de la qualité au niveau fixé dans le programme national, car elles sont essentielles à la sécurité de la navigation aérienne dans le ciel africain et ont été rendues obligatoires par l'OACI et l'OMM; et **prions instamment** les États Membres de prendre les mesures nécessaires pour se mettre et rester en conformité avec ces prescriptions;

Prions instamment les États Membres qui ne se sont pas encore mis en conformité avec les prescriptions en matière de systèmes de gestion de la qualité d'accélérer leurs travaux à cet égard, et d'envisager d'associer leur projet à celui de pays déjà certifiés pour que ces derniers puissent les aider à obtenir leur certification;

⁶ AMCOMET-3/Doc. 7.1

⁷ AMCOMET-3/Doc. 7.2

Approuvons la création d'une équipe spéciale chargée de fournir des orientations sur la mise en place, à l'échelle du continent, des systèmes de gestion de la qualité, du recouvrement des coûts et de l'évaluation des compétences;

Reconnaissant que le temps et le climat n'ont pas la même incidence sur les hommes et sur les femmes;

Prenant acte de la Déclaration de la *Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques*, organisée par l'Organisation météorologique mondiale et certains de ses partenaires. Cette déclaration invite tous les partenaires à tous les niveaux à prendre les mesures nécessaires pour mieux faire comprendre la place des femmes dans les services météorologiques et climatologiques, en recueillant et en exploitant des données ventilées par sexe, et en mettant en place des stratégies et des structures destinées à associer davantage les femmes à la création de services météorologiques, hydrologiques et climatologiques qui tiennent compte de leur situation spécifique, et à communiquer sur ces services, entre autres;

Prenant acte de la poursuite du Programme de travail de haut niveau sur les mesures concernant le changement climatique en Afrique, et notamment de l'établissement de programmes sur les femmes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui a été approuvé par l'Union africaine lors du Sommet de Malabo (2014);

Nous engageons à favoriser la sensibilisation aux différences hommes-femmes en créant et mettant en place des programmes et projets météorologiques et climatologiques, pour atteindre des résultats en la matière dans toutes les activités relevant de l'AMCOMET;

Conscients des conclusions de la Conférence sur le climat en Afrique organisée du 15 au 18 octobre 2013 à Arusha, en Tanzanie, et de la réunion stratégique du Programme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique (CR4D), organisée en marge de la Quatrième session sur le changement climatique et le développement en Afrique, qui soulignent l'importance d'établir un programme de recherche transsectoriel pour faciliter les efforts des SMHN visant à créer de meilleurs services climatologiques, et de la recommandation par laquelle l'AMCOMET prend acte du programme prioritaire de recherche, de services et de développement climatologiques en Afrique et décide d'en assurer la direction et l'orientation, ainsi que de la demande présentée par la suite au Programme ClimDev-Afrique, à l'OMM et à l'AMCOMET de superviser conjointement le CR4D et le rôle important que les SMHN jouent dans le domaine de la recherche sur le changement climatique;

Approuvons la supervision conjointe du CR4D par le Programme ClimDev-Afrique, l'AMCOMET et l'OMM;

Approuvons en outre l'établissement d'une équipe spéciale chargée d'orienter la mise en œuvre du programme CR4D et chargeons cette équipe de travailler en étroite collaboration avec le Comité consultatif scientifique, la Plate-forme de collaboration institutionnelle et le Secrétariat du CR4D;

Reconnaissant l'importance de collaborer avec des partenaires de développement et des parties prenantes pertinentes pour parvenir à instaurer un développement durable dans le domaine de la météorologie, et d'obtenir un soutien permanent nécessaire ainsi qu'une participation de la part d'institutions internationales, régionales, infrarégionales et nationales pour améliorer les travaux et la pertinence de l'AMCOMET;

Notant que le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) compte obtenir le statut de Centre climatologique régional multifonctionnel lors de la dix-septième session du Congrès météorologique mondial et qu'il joue un rôle majeur dans le soutien que reçoivent les États Membres; **prions** les États Membres de l'ACMAD de s'acquitter de leurs obligations d'appui au fonctionnement de l'ACMAD, afin de permettre à cette institution panafricaine de remplir son mandat régional;

Notant en outre que le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) est un partenariat facultatif comptant au total 97 Membres, dont 24 sont des États Membres africains et 88 des organisations participantes, notamment l'OMM, et que ce groupe vise à faciliter les efforts de coordination destinés à mettre en place un Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), et **prenant note** de l'initiative AfriGEOSS, dont le but est de relier les activités actuelles du Groupe GEO et de ses partenaires avec les capacités et les initiatives existantes en Afrique pour renforcer la capacité de la région à produire, gérer et exploiter des observations de la Terre; **saluons** l'établissement d'un partenariat entre l'AMCOMET et AfriGEOSS;

Notant que le Conseil exécutif de l'OMM, à sa soixante-sixième session, a encouragé une collaboration active entre AfriGEOSS et les SMHN d'Afrique afin de progresser dans les programmes et les activités menés au niveau national, **encourageons** les États Membres qui ne font pas partie du Groupe sur l'observation de la Terre à adhérer à celui-ci;

Reconnaissant la nécessité que l'AMCOMET participe activement aux forums régionaux et internationaux, y compris au Pavillon de l'Afrique lors de la session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pour profiter des possibilités d'établir des partenariats avec des parties prenantes pertinentes, **prions instamment** l'OMM et la CUA de faciliter cette participation;

Invitons les partenaires de développement à continuer de soutenir l'AMCOMET via un dialogue constant afin que les services climatologiques et météorologiques en Afrique soient améliorés de manière à satisfaire toutes les parties et à répondre aux besoins des utilisateurs finaux;

Remercions les Membres de l'OMM, et notamment l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Chine, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suisse, pour les contributions financières et/ou en nature qu'ils ont apportées à l'AMCOMET et aux activités en rapport dans la région; et **nous réjouissons** de la poursuite de leur soutien et de ces activités;

Reconnaissons l'importance du Fonds spécial ClimDev-Afrique, hébergé par la Banque Africaine de développement des capacités et permettant de mettre en commun les ressources mobilisées par les donateurs pour financer des programmes de développement sur l'adaptation aux conditions climatiques dans toute l'Afrique, lesquels portent notamment sur la production et la large diffusion d'informations climatologiques;

Demandons à la CUA de faciliter la collaboration entre l'AMCOMET, le Conseil des Ministres africains sur l'eau (AMCOW) et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) sur des questions d'intérêt commun liées au développement durable du continent;

Notant avec intérêt la collaboration étroite entre la Commission de l'Union africaine, l'OMM et la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC) en matière de lutte contre les catastrophes météorologiques et climatologiques dans la Région; **encourageons** la prise en compte des mesures de prévention des catastrophes et d'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la cohérence des actions menées pour faire face aux risques et aux catastrophes climatiques;

Notons en outre la fin imminente du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et la prochaine mise en place du cadre de réduction des risques de catastrophes pour l'après-2015, qui interviendra lors de la troisième conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (Sendai,

Japon, mars 2015), et qui devra mettre en avant la nécessité d'utiliser le principe de responsabilités communes mais différenciées en matière de gestion des risques multi-dangers et des catastrophes hydrométéorologiques;

Prions instamment les Membres de l'AMCOMET de participer à cette importante conférence, conformément à la décision prise par le Conseil exécutif de l'Union africaine en janvier 2015;

Invitons les Membres de l'AMCOMET à travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, l'OMM et la SIPC afin de trouver des synergies dans la gestion des risques et des vulnérabilités liés au temps et au climat;

Notant que le projet de surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique (MESA), financé par le Fonds européen de développement et mis en œuvre par la CUA par le biais des communautés économiques régionales et des centres régionaux de mise en œuvre, permettra de mettre à niveau plus de 50 stations de réception satellite de type PUMA 2010, qui ont été installées par les SMHN et des centres régionaux, pour en faire des stations de type PUMA 2015, garantissant ainsi un accès permanent à des données satellitaires et à diverses données météorologiques; et **notant en outre** que le projet MESA permettra d'organiser des formations, au sein de quatre centres de formation régionaux, à l'intention de tous les SMHN bénéficiaires pour qu'ils puissent exploiter ces stations et les informations qu'ils en retirent;

Prions la CUA de porter la présente déclaration de l'AMCOMET à l'attention du Comité technique spécialisé (CTS) de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement, du CTS des finances, des questions monétaires, de la planification économique et de l'intégration, et d'autres organes pertinents de l'UA afin qu'ils les intègrent dans leurs programmes de travail;

Saluons les efforts déployés par le Secrétariat de l'AMCOMET et **exprimons notre gratitude** envers la Commission de l'Union africaine et l'OMM pour leur engagement et leur soutien sans faille;

Adressons nos remerciements au Gouvernement et au peuple de la République de Cabo Verde pour la qualité des installations et l'accueil réservés à la troisième session de l'AMCOMET.

Nous engageons à mettre ces décisions en œuvre et **prions** la Commissaire pour l'économie rurale et l'agriculture de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'OMM de porter la présente déclaration à l'attention du Conseil exécutif de l'Union africaine par les voies appropriées, et respectivement à l'attention du Congrès et du Conseil exécutif de l'OMM; **prions en outre** les partenaires et les parties prenantes de tenir compte de cette déclaration dans le cadre des initiatives qu'ils mettent en place dans le domaine des services météorologiques et climatologiques en Afrique; et **prions instamment** les États Membres, l'OMM, la CUA et les partenaires de développement de continuer à soutenir le Secrétariat de l'AMCOMET et ses activités.

Adoptée à Praia, à Cabo Verde, le 14 février 2015.